



Rapport d'activités / de projet 2015



Fiche d'identité du projet

Titre du projet :	Projet pilote AROSS
Institution porteuse du projet :	AROSS
Domaine d'application :	Planification Médico-Sociale (PMS)
Bénéficiaires :	La population âgée de plus de 65 ans
Périmètre du projet :	Les habitants des villes du Locle et des Brenets
Démarrage du projet pilote :	1 ^{er} janvier 2016
Evaluation du projet :	Février à juin 2017
Fin du projet :	31 décembre 2017
Durée du projet :	2 ans

Sommaire

Message du président de l'association	4
Message des chefs de projet.....	5
Contexte du projet pilote.....	5
Description du projet pilote	6
Objectifs du projet pilote	7
Périmètre du projet pilote	7
Les faits marquants en 2015	7
La constitution de l'association	7
Les objectifs de l'association.....	7
Les locaux	8
L'aménagement des locaux	9
La constitution de l'équipe de l'AROSS.....	9
La communication.....	10
La collaboration avec les partenaires.....	10
L'action de l'AROSS centrée sur les bénéficiaires	10
Les solutions métier	12
Comptes 2015.....	15
Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint	15
Bilan au 31 décembre 2015	16
Compte de résultat de l'exercice 2015	17
Annexes	18
Organigramme.....	18
Activités réalisées en 2015 – structure et solutions métier	19

Message du président de l'association

AROSS, un projet collectif au service du changement

« Travailler en réseau », « agir ensemble », « projet commun », « responsabilité collective », « stratégie partagée » sont des mots de plus en plus présents ou entendus dans les milieux de soins et sociaux. Face aux enjeux qui nous attendent, on sent, petit à petit, poindre à l'horizon une volonté de donner un sens différent aux collaborations et un nouvel élan aux pratiques professionnelles.

L'interdépendance accrue entre les acteurs et les actrices de la santé et du social, liée à la complexification des besoins des personnes atteintes dans leur santé, pousse inexorablement le système socio-sanitaire à passer notamment de la concurrence à la coopération, de la coordination séquentielle à la coordination collective et de la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité.

Le projet AROSS a la singularité de cristalliser plusieurs de ces changements. Par la composition de son comité, il symbolise la collaboration, la concertation et l'approche partenariale. Par la composition et le fonctionnement de son équipe de professionnel-le-s, supervisée par une gériatre, il témoigne l'importance du partage et de la mise en commun de compétences dans une dynamique interdisciplinaire. Et enfin, par l'intégration des collaboratrices et des collaborateurs des institutions partenaires dans le processus d'évaluation et d'accompagnement, il favorise la coordination des soins et la mise en place d'options de soins cohérentes.

Le projet AROSS se révèle ainsi non seulement, par son objectif de favoriser une utilisation rationnelle et adéquate des ressources disponibles, un axe déterminant de la Planification Médico-Sociale, mais également un intéressant et fertile terrain d'expérimentation pour des nouvelles formes de coopération.

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Mmes Caroline Huguenin-Dumittan, Sylvie Le Bail et M. Mathieu Pellet pour leur engagement et leur contribution à la création de cet important projet.

Yves Kühne
Président AROSS



« Si vous pensez que vous êtes trop petit pour changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique dans votre chambre ».

Dalai Lama

Message des chefs de projet

L'association AROSS a été officialisée le 23 mars 2015 avec pour ambition le démarrage d'un projet pilote au 1er janvier 2016. Les défis auxquels ont dû faire face l'équipe projet furent de créer tous les éléments nécessaires à la future structure et d'acquérir, de construire et de déployer trois solutions métier dans un délai de trois trimestres, avec des budgets contraints.

Le projet pilote a débuté à la date prévue, soit le 1^{er} janvier 2016, grâce notamment à

- Un cadrage ayant permis de centrer les travaux sur les éléments essentiels ;
- Une collaboration efficace entre les principaux membres de l'équipe projet ;
- Un échange constructif avec les partenaires du réseau ;
- Un comité constitué de membres influents, ayant pour la plupart le pouvoir d'engager leur institution et qui nous a fait confiance ;
- Une proximité et un soutien constant du président de l'AROSS ;
- Un soutien des autorités qui ont permis la création de ce projet.

Les chefs de projet tiennent à remercier toutes celles et ceux qui, au cours de cette année 2015, ont favorisé de près ou de loin la création du projet pilote.

Sylvie Le Bail
Responsable projet AROSS



Mathieu Pellet
Chef de projet solutions métier



Contexte du projet pilote

L'association réseau orientation santé social (AROSS) est un des projets de la planification médico-sociale (PMS) développée dans le canton de Neuchâtel depuis 2006.

La planification médico-sociale (PMS) - quelques repères

2006	La planification médico-sociale (PMS) pour les personnes âgées est initiée
Sept. 2009	Etudes Balance of Care, HES SO Valais et HE ARC Santé
Mars 2012	Rapport au Grand Conseil sur la planification médico-sociale (PMS)
Mai 2012	Adoption du projet de loi portant modification de la Loi de Santé
Janvier 2013	Entrée en vigueur du projet « planification médico-sociale pour les personnes âgées » et début des projets de mise en application de la PMS : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil et séjour ➤ Appartements avec encadrement ➤ Promotion du bénévolat ➤ Soutien aux proches aidants ➤ Entretien d'orientation et structuration du réseau médico-social pour personnes âgées ➤ Maintien à domicile ➤ Système d'information et instruments de pilotage

Mai 2015	Décisions du Conseil d'Etat neuchâtelois sur la planification médico-sociale pour personnes âgées 2015/2016
Juillet 2015	Rapport d'information au Grand Conseil concernant la réalisation et les perspectives de la PMS

Description du projet pilote

Ce projet vise donc à informer, orienter et accompagner les personnes âgées de plus de 65 ans et leurs proches dans le réseau socio-sanitaire neuchâtelois.

A ce titre, l'entretien d'orientation s'inscrit dans la Loi de Santé du canton de Neuchâtel, art. 83.c :

« L'orientation dans le réseau de santé vise à assurer une utilisation adéquate des ressources de santé destinées à la prise en charge des personnes âgées.

Des entretiens d'orientation sont organisés à la demande de la personne âgée, de son représentant légal ou du médecin.

Ils ont lieu lorsqu'une entrée pour un long séjour dans un EMS ou dans une pension est envisagée.

Le Conseil d'Etat fixe les modalités et les conditions nécessaires au bon déroulement des entretiens d'orientation. »

Le projet pilote de l'AROSS - quelques repères

Fin 2012	Les partenaires du réseau socio-sanitaire concernés se sont organisés sous la conduite d'un COPIL présidé par le directeur de Pro Senectute Arc Jurassien (PSAJ). Ils ont élaboré un mandat pour la conceptualisation et la mise sur pied de ces entretiens d'orientation ainsi que sur les informations des patients et clients nécessaires à leur déroulement.
Avril 2014	Le mandat susmentionné a débouché sur la présentation du rapport "Réseau et entretiens d'orientation" (cf. document référencé).
Juin 2014	Le comité de pilotage de la PMS valide le rapport, en fixant les orientations suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'approche globale est régie par le concept de la fragilité qui tient compte des dimensions bio-psycho-sociales et qui place la personne âgée dans son contexte de vie ; ➤ L'organisation de la structure d'orientation dans le réseau en une structure extra-institutionnelle ; ➤ Une organisation centralisée de l'information (guichet cantonal d'information) ; ➤ La mise en place de portes d'entrée décentralisées dans les régions ; ➤ La mise sur pied d'entretiens d'orientation qui se basent sur les évaluations déjà entreprises par les partenaires du réseau de santé, au besoin complétées par des entretiens directs avec les personnes concernées ; ➤ L'organisation d'un projet-pilote en ville du Locle et dans la commune des Brenets pour tester et valider l'approche, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les médecins installés et les besoins des personnes concernées vivant à domicile ; ➤ Le développement d'outils informatiques nécessaires au fonctionnement du réseau. Ce développement faisant par ailleurs office de projet pilote pour la future stratégie cantonale en matière d'eHealth.
Mars 2015	Création de l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS) lors de la l'Assemblée constitutive par adoption des statuts et nomination du président et des membres du comité.

Objectifs du projet pilote

Dès le 1er décembre 2015, la structure pilote répond aux demandes d'information et d'orientation de la population du Locle et des Brenets, soutient les professionnels dans les situations complexes par la réalisation des entretiens d'orientation.

Pour cela, il s'agit concrètement :

- De collaborer avec les partenaires du domaine socio-sanitaire, afin de détecter les personnes en situation complexe ou fragiles, afin d'anticiper leur orientation et s'assurer qu'elles reçoivent au bon moment des prestations liées à leurs besoins ;
- D'assurer l'interface entre tous les acteurs concernés pour garantir l'organisation, la continuité et la coordination de l'accompagnement en interdisciplinarité ;
- D'informer la population et les professionnels de santé sur le réseau socio-sanitaire de la région ;
- D'informer et d'orienter sur l'offre disponible en matière de solutions transitoires, voire d'alternatives intermédiaires ;
- D'informer et d'accompagner les personnes âgées dans les démarches d'entrée en Etablissement Médico-Social.

Périmètre du projet pilote

En termes d'information et d'orientation, le dispositif s'adresse :

- A toute personne âgée de plus de 65 ans résidant dans les communes du Locle et des Brenets ;
- Aux professionnels des communes concernées ;
- Egalement à tout professionnel (médecins, infirmiers indépendants, ergothérapeutes, services sociaux, etc.), quel que soit son lieu d'exercice, impliqué dans la situation d'une personne âgée habitant dans cette région au moment de la demande ;
- Aux proches de cette population quel que soit leur lieu de résidence,
- A toute personne cherchant des informations sur les partenaires socio-sanitaires de la région concernée.

Pour accompagner la mise en place de ce projet pilote, de nombreuses activités ont été réalisées dont les principales sont reprises dans le chapitre ci-dessous.

Les faits marquants en 2015

La constitution de l'association

L'association a été créée le 23 mars 2015 lors de l'assemblée constitutive qui a eu lieu à La Chaux-de-Fonds. Lors de cette séance, les statuts ont été adoptés, le comité et le président ont été nommés.

L'association a été inscrite au registre du commerce du canton de Neuchâtel le 4 décembre 2015.

Les objectifs de l'association

Il s'agit pour l'association d'assurer la mise en place de ce projet, à savoir :

- Concrétiser le pilote, en préparant, conduisant et évaluant, pour la région du Locle et des Brenets, la structure d'information et d'orientation destinée à la population âgée, ses proches

et aux partenaires socio-sanitaires afin d'offrir l'accompagnement et le soutien le plus adapté aux besoins de la personne âgée ;

- Développer et formaliser les collaborations avec les ressources socio-sanitaires existantes sur le territoire concerné et donner des enseignements quant aux modes de collaboration avec les partenaires lors de la mise en place du dispositif sur tout le canton ;
- Tester les processus métiers liés à l'information et à l'orientation et les modes de collaboration dans un contexte de travail en réseau.

Une des premières tâches du comité a été de conceptualiser et préparer le projet pilote au travers de la création et la validation des deux fiches de projet. Il s'agissait de planifier et organiser les activités principales tant du point de vue de la création de la structure que du périmètre des outils métier à déployer dans le cadre du projet. Les fiches de projet ont été validées en mai 2015. Cette étape importante a permis de rédiger et signer les contrats entre l'AROSS et l'Etat de Neuchâtel.

La phase de conceptualisation a permis principalement de délimiter le projet, son périmètre, les modalités du budget, de collaboration et de communication.

Différents groupes de travail ont ainsi été créés et ont travaillé durant toute l'année 2015. L'objectif de cette phase de préparation du projet pilote consistait à installer et mettre en place le fonctionnement du dispositif dans un périmètre régional restreint. Les activités ont été multiples et riches en rencontres et aventures.

Pour suivre et soutenir ces activités, le comité de l'association s'est réuni à huit reprises en 2015.

Les différentes activités en lien avec les phases du projet sont listées dans un tableau annexé à la page 19 du présent document.

Les locaux

Après de multiples recherches et des visites infructueuses notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de loyer, l'AROSS a pu compter sur le soutien de la Ville du Locle.

En effet, le service de l'instruction publique nous a permis de sous-louer, dès le 1er novembre 2015, des locaux anciennement occupés par une école enfantine.

Cette sous-location court jusqu'au terme du bail soit le 31 juillet 2017 et le propriétaire, la gérance AD S.A., nous a d'ores et déjà permis de prolonger le bail jusqu'au 31 décembre 2017.

A notre grande satisfaction, ladite gérance a effectué d'importants travaux de rénovation avant notre prise de possession des lieux, le 9 novembre 2015.



L'aménagement des locaux

Sur le conseil du service de la santé publique, l'AROSS a pris contact avec le service des bâtiments de l'Etat de Neuchâtel qui nous a ouvert ses portes. Nous avons pu y trouver tout le mobilier permettant l'aménagement de nos locaux, et celui-ci mis à disposition gracieusement. Seules les chaises de bureau ont été achetées.

La constitution de l'équipe de l'AROSS

Les cahiers des charges des collaborateurs ont été créés puis soumis à la CCT Santé 21. Les postes ont été mis au concours en juillet 2015. Nous avons reçu nombre de dossiers pour les postes d'infirmiers coordinateurs ou infirmières coordinatrices, par contre les postulations aux postes d'assistant-e social-e et d'ergothérapeute coordinateur ou coordinatrice ont été peu nombreuses. Ainsi, faute d'avoir pu recruter un-e assistant-e social-e nous avons pu mettre en place une convention de collaboration avec Pro Senectute Arc Jurassien pour la mise à disposition d'une assistante sociale à 40%.

Dans le cadre du projet, la ressource d'un médecin-gériatre était prévue afin de réaliser une supervision de l'équipe et d'assurer la formation continue. Une convention a donc également été envisagée avec l'HNE pour la mise à disposition, à raison de 2 heures par semaine, d'un médecin-gériatre du département de gériatrie, réadaptation et soins palliatifs.

L'équipe a débuté son activité au 1er décembre 2015. Une formation théorique et pratique, mise sur pied en collaboration avec la HES-SO sur les différents concepts et outils déployés dans le cadre du projet pilote, a été dispensée aux collaborateurs dans la première partie du mois de décembre. Cette période a également permis de présenter les collaborateurs de l'AROSS à quelques partenaires.

Les membres de l'équipe



De gauche à droite

Caroline Huguenin-Dumittan :	Assistante de direction
Laetitia Mauerhofer :	Assistante sociale coordinatrice
Julie Jeanrenaud :	Ergothérapeute coordinatrice
Sylvie Le Bail :	Responsable projet
Virginie Chaffat :	Infirmière coordinatrice
Claudia Grünenfelder :	Infirmière coordinatrice
Eric Simonin :	Infirmier coordinateur

La communication

Cet élément a été captivant surtout en fin d'année et riche d'expériences pour l'équipe de projet. Cela a consisté à créer l'identité visuelle de l'AROSS par la réalisation d'un logo, d'une charte graphique et de la page d'accueil du site internet. Il s'agissait également de prévoir les éléments de communication tels que les flyers d'information, le communiqué de presse ainsi que leur diffusion.

La sélection du bureau de graphisme a été réalisée en novembre et le travail a débuté par le choix du logo. Un certain nombre de logos a été proposé avant de trouver une forme et une couleur qui prennent du sens et nous apportent satisfaction. Ce logo exprime la continuité, le lien et le mouvement dans le partenariat et l'accompagnement.

La communication et sa planification étaient des éléments primordiaux pour la future activité de l'AROSS. La coordination a pu être effectuée pour un déploiement de l'information dès le 11 janvier 2016.

La collaboration avec les partenaires

La collaboration qui avait débuté en 2013 s'est poursuivie sans rupture entre les différentes structures porteuses du projet, à savoir le comité de pilotage et l'association de l'AROSS créée en mars 2015.

Un des grands éléments fondateurs a été la rédaction des principes de collaboration entre l'AROSS et les partenaires. Ce document avait pour objectif de définir les principes et modalités de collaboration et d'échanges d'informations entre les différents acteurs concernés par le projet AROSS. Ces principes doivent garantir le bon fonctionnement de l'écosystème AROSS en termes de rôles et de responsabilités des acteurs. Il fixe les modalités de l'intervention de l'AROSS au travers de principes généraux et de processus d'intervention. Après de nombreux échanges, ce document a été validé en novembre 2015.

Ces processus d'intervention ont été ensuite déclinés au travers de procédures spécifiques entre l'AROSS et chacun des partenaires.

Tout au long de l'année 2015, différents groupes de travail, regroupant des professionnels de différentes institutions ou associations, ont travaillé à la mise en œuvre du projet. Ces groupes ont réfléchi et formalisé les besoins inhérents aux différents outils et à l'organisation de l'AROSS.

Nous relevons que la collaboration avec les médecins de premier recours a favorisé un bon démarrage du projet.

L'action de l'AROSS centrée sur les bénéficiaires

La mission de l'AROSS s'adresse en premier lieu aux bénéficiaires et à leurs proches. Dans ce cadre, il était nécessaire de spécifier les valeurs et les principes généraux dans lesquels s'inscrivent les prestations de l'AROSS.

Valeurs :

- Equité
- Neutralité
- Transparence
- Bienveillance
- Bienveillance
- Respect de la personne, de sa singularité et de ses valeurs (culture, spiritualité, religion, etc.)

Ainsi, le fonctionnement de l'AROSS s'inscrit dans le respect :

- des objectifs de la planification médico-sociale qui favorise le maintien à domicile ;
- des droits du bénéficiaire, de leur volonté et celle de leur répondant et ceci à chaque étape du processus.

Concernant son intervention auprès des bénéficiaires, l'AROSS garantit les principes suivants :

- Toute intervention et démarche de l'AROSS se fait avec l'accord préalable du bénéficiaire ou de son représentant légal ;
- Le choix et la volonté du bénéficiaire (autodétermination – libre choix) ou de son représentant légal sont respectés ;
- L'AROSS réalise la traçabilité du consentement éclairé dans le cadre de ses activités ;
- Avec l'accord du bénéficiaire, le proche aidant est invité à participer aux entretiens ;
- Le bénéficiaire ou son représentant légal a le droit d'accepter ou de refuser les recommandations de l'AROSS ;
- La coordination des prestataires pour favoriser la continuité et une réponse en adéquation avec les besoins du bénéficiaire sur le long terme sont assurées.

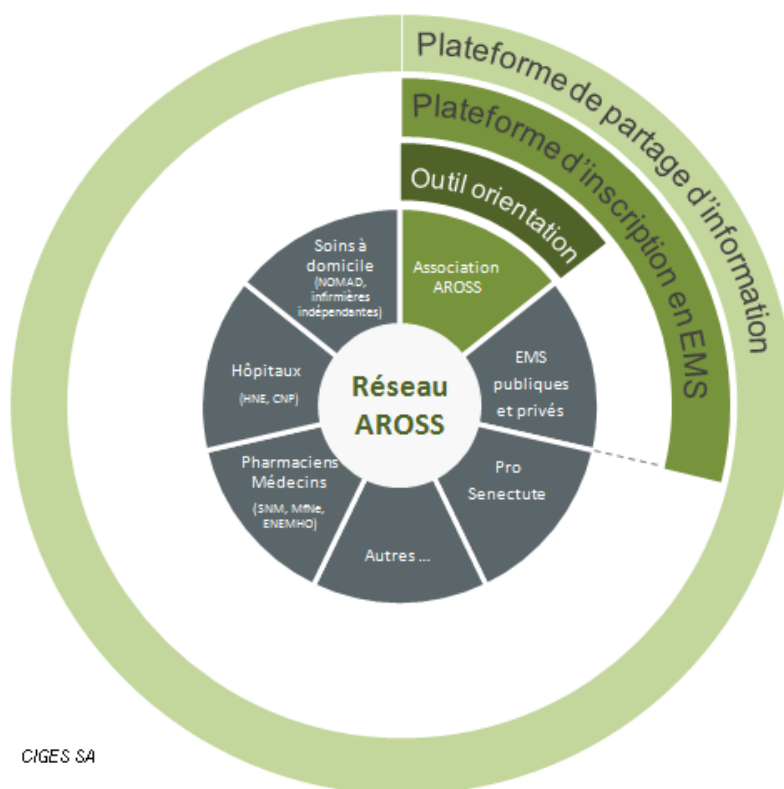
Les solutions métier

Afin de soutenir les activités de l'AROSS dans la région pilote du Locle et des Brenets, trois processus métier ont été digitalisés en 2015 dans le but de faciliter le travail des intervenants et de recueillir des données d'activité pertinentes et exploitables lors de l'évaluation du pilote en 2017.

Ces trois processus métier sont les suivants :

Processus 1	Processus 2	Processus 3
Partage sécurisé des données personnelles et sensibles du patient entre les professionnels du réseau AROSS	Inscription des bénéficiaires en EMS par l'AROSS et gestion des listes d'attente par les EMS	Profilage BoC du patient et les recommandations associées (lieu de vie et prestations complémentaires)
Plateforme de partage d'information	Plateforme d'inscription en EMS	Outil d'orientation

Ces trois processus concernent tout ou partie des membres du réseau AROSS :



Plateforme VIVATES de partage sécurisé des données du patient

Le travail en réseau de l'AROSS et des professionnels de la santé et du social implique des échanges d'informations fréquents et réguliers concernant le bénéficiaire. Compte tenu de la criticité de ces données (données personnelles et sensibles), il était primordial de sécuriser ces échanges de données.

Dans le cadre du projet pilote de l'AROSS, le choix s'est porté sur VIVATES, la plateforme eHealth de La Poste. Cette solution, par ailleurs utilisée dans plusieurs cantons romands, a été mise en place au démarrage du pilote en janvier 2016 et pour une durée limitée à deux ans.

La configuration actuelle de cette plateforme se limite au module de transfert qui s'apparente à une messagerie électronique sécurisée. Cette plateforme n'est pas interfacée au système primaire des professionnels, n'implique pas le patient et ne conserve par les données du patient au-delà de quelques jours.

Il s'agit là d'une utilisation simplifiée de la plateforme VIVATES qui propose néanmoins d'autres modules du dossier électronique du patient tels que le plan de soin partagé ou le processus d'hospitalisation.

Outil d'orientation

L'une des missions de l'AROSS est d'orienter les bénéficiaires et leurs proches aidants vers des lieux de vie et des prestations adaptées et compatibles avec les objectifs de la planification médico-sociale (PMS). Pour mener à bien cette mission, les collaborateurs de l'AROSS déterminent au préalable le profil BoC (Balance of Care) des bénéficiaires sur la base d'un algorithme spécifique, regroupant 18 critères d'évaluation.

Pour aider les collaborateurs de l'AROSS dans cette mission, un outil a été spécialement conçu par le CIGES. Cet outil se caractérise par des fonctionnalités métier permettant aux collaborateurs de l'AROSS :

- de réaliser une ou plusieurs évaluations BoC par bénéficiaire et de les sauvegarder ;
- de déterminer un ou plusieurs lieux de vie adaptés et de cocher des prestations recommandées ;
- d'éditer un rapport d'évaluation au format pdf.

A noter par ailleurs que l'outil est disponible depuis internet, permettant ainsi son utilisation depuis le domicile du bénéficiaire.

Plateforme d'inscription en EMS et de gestion des listes d'attente

Dans le cadre de la PMS, les demandes d'inscription en EMS sont effectuées par l'AROSS qui effectue au préalable, pour les habitants du Locle ou des Brenets, une évaluation du bénéficiaire.

Lorsque les résultats de l'évaluation confirment la nécessité d'un hébergement en court ou long séjour, l'AROSS a pour mission d'inscrire le bénéficiaire dans les EMS concernés. Les EMS sont libres d'accepter ou non la demande suivant leurs critères de sélection.

Pour faciliter ce travail collaboratif, une plateforme dédiée a été mise en place au démarrage du projet pilote de l'AROSS : il s'agit de la plateforme SIPRES de la société TECOST, par ailleurs déployée dans le canton de Fribourg. Cette plateforme collaborative offre les fonctionnalités suivantes :

- Soumission par l'AROSS des demandes d'inscription en EMS ;
- Gestion des listes d'attente par les EMS (entrées, sorties, refus, etc.) ;
- Description des caractéristiques des EMS et des prestations offertes ;
- Géolocalisation des EMS ;

- Mise à jour et gestion des disponibilités ;
- Module statistique (non déployé actuellement).

Dans sa configuration actuelle, cette plateforme n'est pas intégrée dans le système d'information des EMS. Par ailleurs, elle se concentre sur les interactions entre les EMS et l'AROSS.

Au final, les solutions métier ont été déployées dans les délais prévus, avec une économie de 10% par rapport au budget initial. L'évaluation prévue en 2017 viendra confirmer l'adéquation des solutions avec les besoins du métier. Cete évaluation tiendra également compte des évolutions prévues en 2016, notamment sur l'outil d'orientation.

Comptes 2015

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale du
Réseau Orientation Santé Social
Le Locle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de **Réseau Orientation Santé Social** pour le premier exercice allant du 23 mars 2015 au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

BRUNNER ET ASSOCIES SA
Société fiduciaire



O. Hostettler
Expert-réviseur agréé
Responsable de la révision



J.-D. Christen
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels

Neuchâtel, le 19 mai 2016
OH/JDC/vp - 3

Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF

	<u>31 décembre 2015</u>	
	(en CHF)	
Actifs circulants	616'490.10	100%
Trésorerie	614'094.00	100%
Banque	614'094.00	
Autres créances à court terme	1'815.70	0%
Envers des tiers	1'815.70	
Actifs de régularisation	580.40	0%
Actifs immobilisés	3.00	0%
Immobilisations corporelles	3.00	0%
Mobilier de bureau	1.00	
Installation téléphonie	1.00	
Installations informatiques	1.00	
	<hr/>	
	616'493.10	100%

PASSIF

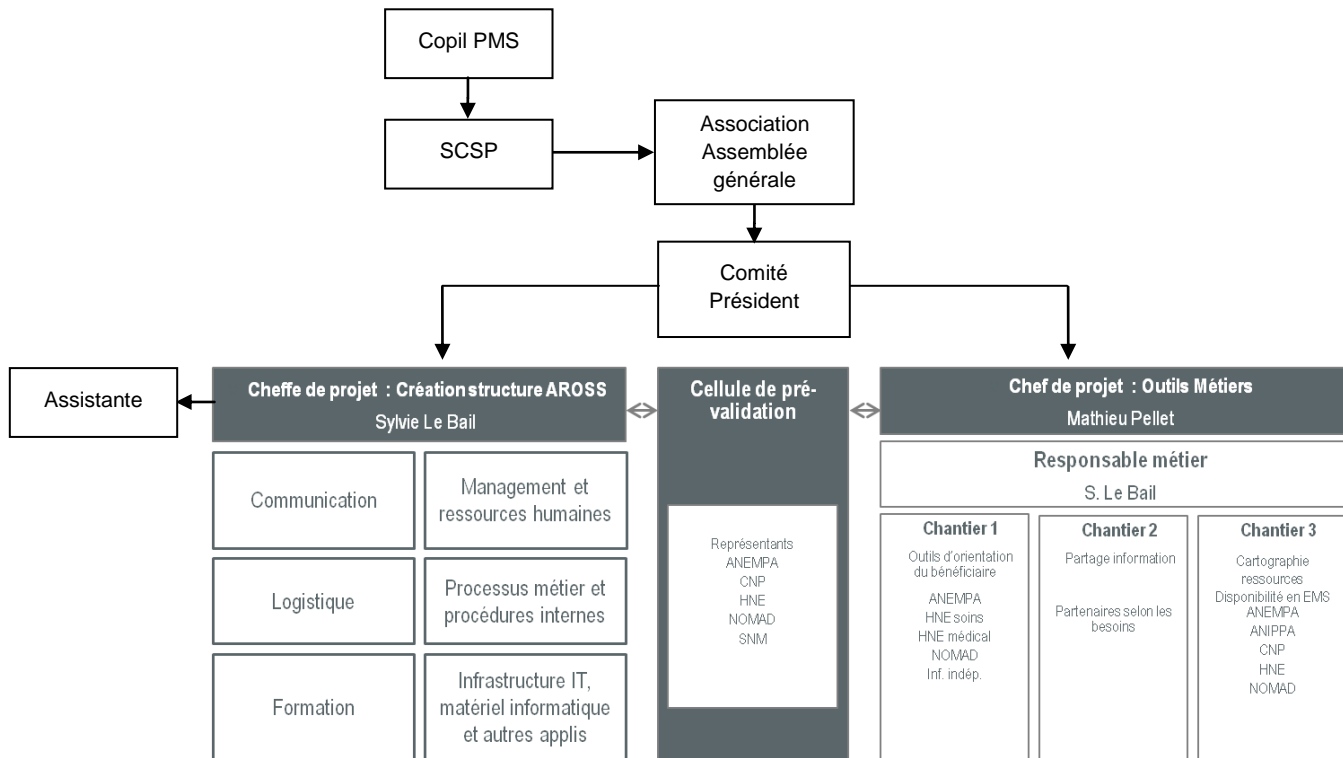
	<u>31 décembre 2015</u>	
	(en CHF)	
Capitaux étrangers à court terme	616'493.10	100%
Autres dettes à court terme	473'612.15	76%
Créanciers	473'612.15	
Passifs de régularisation	41'000.50	7%
Fonds de fluctuation	101'880.45	17%
Fonds de fluctuation des subventions		
- Projet pilote	52'959.45	
- Solution métier	48'921.00	
Capitaux propres	0.00	0%
Capital	0.00	0%
	<hr/>	
	616'493.10	100%
	<hr/> <hr/>	

Compte de résultat de l'exercice 2015

	<u>Exercice 2015</u>	
	(en CHF)	
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION		
Subventions projet pilote	361'600.00	
Subventions solution métier	252'500.00	
	<hr/>	
Total produits nets d'exploitation	614'100.00	100%
<u>moins :</u>		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges salariales	131'852.75	
Charges sociales (part patronale)	27'188.75	
Charges diverses du personnel	17'952.25	
Entretien et réparations	1'731.40	
Equipements administratifs	3'409.00	
Equipements informatiques	24'472.05	
Outil informatique VIVATES	32'400.00	
Outil informatique SIPRES	56'160.00	
Outil informatique d'orientation	17'280.00	
Equipements téléphonie	6'869.90	
Loyers	3'226.00	
Frais administratifs et informatiques	23'545.50	
Honoraires sous-traitance	113'199.00	
Honoraires président	31'590.00	
Frais de communication	20'921.90	
Autres charges d'exploitation	415.05	
	<hr/>	
	512'213.55	83%
Résultat d'exploitation avant intérêts et charges et produits exceptionnels	101'886.45	17%
Résultat d'exploitation avant intérêts et charges et produits exceptionnels	101'886.45	17%
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS		
Charges financières	-6.00	
Résultat annuel avant attribution réserve de fluctuation	101'880.45	17%
ATTRIBUTION / DISSOLUTION A LA RESERVE DE FLUCTUATION		
Attribution au projet pilote	-52'959.45	
Attribution à solution métier	-48'921.00	
	<hr/>	
Résultat de l'exercice après attribution	0.00	0%
	<hr/> <hr/>	

Annexes

Organigramme



Le comité de l'association

Président

M. Yves Kühne / Secrétaire général du Réseau Santé Nord Broyes

Membres du comité

M. Gabriel Bader / Directeur général de NOMAD

M. François Dubois / Directeur de Pro Senectute Arc Jurassien

Mme Emmanuelle Garnier / Directrice des soins du Centre neuchâtelois de psychiatrie

Dresse Francine Glassey Perrenoud / Médecin généraliste, représentante de la Société Neuchâteloise de Médecine

Mme Christelle Haussener / Secrétaire générale de l'Association Suisse des Infirmières NE/JU

Mme Sandra Jeanneret / Directrice des soins de l'Hôpital neuchâtelois

M. Jacques Maeder / Directeur de l'EMS Les Fritillaires, représentant pour l'ANNIPA et l'ANEDEP

Mme Claudine Mangeat / Directrice de l'EMS La Sombaille, représentante de l'ANEMPA

M. Gérard Pulfer / Conseiller communal des Brenets, représentant de l'Administration communale des Brenets et du Locle

M. Olivier Strub / Directeur du CIGES

Chefs de projet

Mme Sylvie Le Bail pour la mise en place de la structure d'orientation

M. Mathieu Pellet pour la mise en place des outils métier

Activités réalisées en 2015 – structure et solutions métier

Activités Conceptualisation	Statut
Formalisation de la préparation du projet pilote auprès des partenaires	Terminé
Détermination quant à la gestion RH et financières de l'association	Terminé
Inscription de l'association au registre du commerce	Terminé
Affiliation volontaire à la CCT Santé 21	Terminé
Affiliation à Prévoyance.ne	Terminé
Mandat à la HES-SO pour dispenser la formation aux collaborateurs AROSS	Terminé
Mise en place des conditions de collaboration efficace avec les partenaires	Terminé
Délimitation du périmètre du système d'information nécessaire à la mise en œuvre du pilote	Terminé
Définition des fonctionnalités attendues et des spécifications des différentes applications informatiques	Terminé
Développement de l'outil d'aide à la décision pour l'orientation du bénéficiaire (lot 1)	Terminé
Définition du plan de communication	Terminé
Définition du mode de facturation des prestations	A réaliser
Activités Préparation du projet	Statut
Mise en œuvre du plan de communication	Terminé
Création du site web	Terminé
Création du dossier métier	Terminé
Rédaction, validation et mise à disposition de documents et modèles	Terminé
Prévision, commande et mise à disposition des outils logistiques	Terminé
Administration, engagement des ressources humaines	Terminé
Création, en collaboration avec la HES-SO, d'un programme de formation continue adapté aux besoins de la structure et des collaborateurs	A réaliser
Définition des principes et modalité de collaboration entre l'AROSS et les partenaires	Terminé
Définition des procédures de collaboration avec les partenaires	Terminé
Création des indicateurs d'évaluation du projet pilote	A réaliser
Préparation de l'ouverture de la structure	Terminé
Accueil et formation de l'équipe	Terminé
Activités Solutions métier	Statut
Cadrage du besoin et validation du périmètre métier des trois solutions	Terminé
<ul style="list-style-type: none"> • Négociation commerciale • Rédaction des contrats avec les fournisseurs 	
Acquisition des solutions SIPRES et VIVATES pour une exploitation de deux ans	Terminé
Participation active à la définition des principes et modalités de collaboration entre l'AROSS et les partenaires	Terminé
Définition des processus métier AROSS	Terminé
Rédaction du cahier des charges fonctionnel des trois solutions métier	Terminé
Création des maquettes de l'outil d'orientation	Terminé
Développement de l'outil d'orientation	Terminé
Rédaction des conventions cadres d'utilisation de la plateforme VIVATES et des annexes	Terminé
Définition des procédures d'inscription sur la plateforme VIVATES	Terminé
Configuration des plateformes VIVATES et SIPRES	Terminé
Formation des super utilisateurs des 3 solutions métier (réalisées en janvier 2016)	Terminé